



Contrat d'abonnement au logiciel BUDG'ECLAIR

Entre la société

SAS LAFICOM

13, rue du Chêne Têtard - **85480 BOURNEZEAU**
RCS LA ROCHE SUR YON 483 756 722

Fax : 02 51 05 53 36

Mob : 06 95 65 90 38

Et la collectivité

Nom de la collectivité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Nombre de budgets annexes

Population (double comptes) :

Type de fiscalité de votre groupement : TPZ FPU Aucun groupement fiscalisé

Est convenu le contrat d'abonnement annuel au logiciel BUDG'ECLAIR suivant

- Licence d'utilisation du logiciel **BUDG'ECLAIR** pour le prochain budget durant 12 mois.
- Mise à jour du logiciel durant 12 mois.
- Maintenance téléphonique durant 12 mois.
- Accès aux données comparatives nationales pendant 12 mois.
- Sauvegarde de vos données BUDG'ECLAIR sur un serveur sécurisé pendant 12 mois.

Exemple :

L'abonnement BUDG'ECLAIR 2023 correspond à l'utilisation de l'application pour la période allant du 01/11/2022 au 31/10/2023.

Au tarif annuel suivant

	HT	TTC
Inférieur à 1 000 habitants	185,00 €	222,00 €
De 1 000 à 3 500 habitants	270,00 €	324,00 €
Supérieur à 3 500 habitants	350,00 €	420,00 €

La collectivité reconnaît avoir pris connaissance du tarif de l'abonnement annuel en fonction de son nombre d'habitants (population double comptes, population prise en compte pour la DGF). L'année de référence est celle du compte administratif en cours (2022 pour BUDG'ECLAIR 2023).

La collectivité reconnaît avoir pris connaissance du caractère annuel de l'abonnement reconductible par tacite reconduction et de la possibilité d'y mettre fin par simple lettre envoyée à la société **LAFICOM** dans un délai de 30 jours avant la date anniversaire du présent contrat.

La collectivité reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'abonnement annexées à la présente proposition du bon de commande .

SOUSCRIPTION A L'ABONNEMENT ANNUEL DE BUDG'ECLAIR

Cachet et signature de la collectivité

Au prix H.T de

Fait à

le

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT AU LOGICIEL BUDG'ECLAIR

1) OBJET DU PRESENT DOCUMENT

Le présent document appelé CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT AU LOGICIEL BUDG'ECLAIR a pour objectif de préciser les droits et obligations des parties à la suite de la souscription de votre collectivité d'un abonnement au logiciel BUDG'ECLAIR auprès de la société LAFICOM.

2) DROITS ET CONDITIONS INDIQUES SUR LE BON DE COMMANDE

Les droits et conditions de l'abonnement indiqués sur le bon de commande à savoir :

- Prix de l'abonnement annuel
- Caractère annuel de l'abonnement
- Conditions de résiliation

-droits résultant de l'abonnement (Mise à jour du logiciel durant 12 mois, Maintenance téléphonique durant 12 mois, mise à jour des moyennes nationales durant 12 mois)
ne sont pas précisés au présent document car ces mentions figurent sur le bon de commande.

3) UTILISATION DU LOGICIEL LOUE

L'utilisation du logiciel loué est strictement réservée au client. Toute infraction à cette clause constitue un motif de rupture du contrat aux torts et griefs du client.

4) RESPONSABILITE DE LAFICOM

En aucun cas la responsabilité de LAFICOM ne pourra être engagée pour tous dommages, de quelque nature qu'ils soient, survenant à l'occasion de l'utilisation des logiciels, des manuels et autres produits mis à la disposition du client.

Le client renonce, en conséquence, tant pour lui même que pour ses préposés, à mettre en cause la responsabilité de LAFICOM, et garantit LAFICOM contre toute réclamation émanant de ses préposés ou de tiers.

5) FACTURATION DE L'ABONNEMENT

L'abonnement donne lieu à une facturation selon les prix définis sur le bon de commande en fonction de la taille de la collectivité (Population avec double comptes). En cas de modification de la population et éventuellement du tarif applicable à la collectivité, cette dernière s'engage à en informer la société LAFICOM.

Les modalités de facturation sont les suivantes :

La première facture est envoyée par e-mail avec le logiciel BUDG'ECLAIR ou par courrier à la demande du client.

Les factures suivantes sont envoyées sous quelques jours après la date anniversaire du contrat par e-mail avec la version BUDG'ECLAIR du prochain budget ou par courrier à la demande du client.

6) PRIX

a) Le prix de l'abonnement annuel est établi au jour de la signature du contrat par référence au tarif LAFICOM en vigueur ce même jour.

b) En cas de modification du tarif de l'abonnement, le client en sera informé au moins un mois avant la prochaine date anniversaire de son bon de commande . A défaut de résiliation de sa part avant la date anniversaire, le client sera réputé avoir accepté l'augmentation.

7) CONDITIONS DE REGLEMENT DES FACTURES

Les factures sont payables à réception. Le mandatement devra être effectué sur le compte indiqué sur la facture.

Les prix sont facturés hors taxes augmentés des taxes et contributions en vigueur. Les factures seront établies dans le mois de chaque date anniversaire du bon de commande, elles seront payées au comptant, net et sans escompte.

En cas de retard de paiement par rapport à l'échéance, la somme due porte de plein droit trente jours après la première présentation d'une mise en demeure restée infructueuse, intérêt au taux de la banque de France majoré de cinq points avec le plancher de pénalités d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal, conformément à la loi 92-1442 du 31 décembre 1992.

L'intérêt est calculé prorata temporis par période de 1 mois, tout mois commencé étant dû, en outre, il est capitalisé à l'expiration de chaque période annuelle.

Cette clause ne constitue pas une clause pénale. Elle ne peut par conséquent, faire l'objet d'une modification judiciaire.

A défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, LAFICOM est, le cas échéant, fondé de suspendre ses prestations en cours sans mise en demeure préalable, jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Cette suspension est à la charge du client qui s'engage à en supporter toutes les conséquences, notamment les augmentations de prix et les retards dans les délais.

8) CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les informations et documents désignés comme confidentiel par l'autre partie, et auxquels elle aurait eu accès à l'occasion de l'exécution des prestations objet du présent contrat.

9) REFERENCES

Le client autorise LAFICOM à mentionner son nom sur une liste de références.

10) RESILIATION DU CONTRAT A L'INITIATIVE DE LAFICOM

LAFICOM se réserve le droit de rompre le contrat d'abonnement sans motif de sa part par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée avant la date anniversaire pour le prochain budget.

11) LITIGES

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est soumis au droit français. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu concernant en particulier sa validité, son interprétation, son exécution ou sa résiliation seront soumis au tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON (85).